



SALAIRE

Heures de nuit, astreintes, dimanches et jours fériés



Alternative Police a saisi les services du ministère de l'intérieur sur le non paiement certaines indemnisations liées au temps de travail. Selon les informations obtenues, il s'agirait d'un problème technique national que nous vous communiquons ci-dessous

En raison de la mise en place de l'arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail (APORTT), Geopol a fait l'objet d'une mise à jour.

Il a donc été demandé aux services via leurs directions centrales d'attendre le déploiement de cette mise à jour pour procéder aux extractions Geopol.

Cette contrainte technique a donc décalé le paiement de certaines indemnisations liées au temps de travail au mois de mars 2020.

Cela concerne en particulier les astreintes, heures de nuit, dimanches et jours fériés du 4^{ème} trimestre 2019 qui aurait dû initialement être payés en février 2020.

Notre priorité :
Défendre vos intérêts

Notre devoir :
Vous informer